



## COURRIER ÉLECTRONIQUE

Saint-Jérôme, le 8 mai 2021

Centre de formation des Nouvelles-Technologies  
75 Rue Duquet,  
Sainte-Thérèse,  
QC J7E 5R8

### **Objet : COVID-19 – Recommandation de surveillance des symptômes**

Madame, Monsieur,

Un cas de COVID-19 a été identifié dans le milieu que vous fréquentez. Une évaluation est en cours par la santé publique. Toutes les personnes ayant eu un contact à risque avec la personne atteinte seront jointes par courriel afin de leur transmettre une consigne d'isolement préventif ou de dépistage. À moins d'avoir reçu une consigne d'isolement préventif, vous pouvez continuer vos activités usuelles.

Étant donné la présence dans notre région de variants de la COVID-19 qui se transmettent plus facilement d'une personne à une autre, nous vous rappelons l'importance de surveiller l'apparition de symptômes.

#### **Si vous développez des symptômes :**

- **Demeurez en isolement à la maison** et suivez les recommandations sur le site internet suivant : [Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19 \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/consignes-covid-19).
- **Faites-vous dépister.** Pour obtenir un test de dépistage avec ou sans rendez-vous, vous pouvez contacter le 1 888 222-5075 ou consulter le site suivant : [Dépistage et évaluation - CISSS des Laurentides](https://www.depistage-laurentides.ca). Avant de vous déplacer en clinique de dépistage, nous vous invitons à créer votre compte en ligne sur [www.depistageLaurentides.ca](https://www.depistage-laurentides.ca). Cette étape vous permettra de confirmer vos informations personnelles et d'accéder à vos résultats de test.
- **Toutes les autres personnes de la maison doivent se placer en isolement à la maison** jusqu'à ce que le résultat de votre test soit connu. Elles pourront reprendre leurs activités usuelles seulement si le résultat de votre test négatif et si elles n'ont pas de symptômes.
  - \* Si une personne de la maison est un travailleur de la santé, elle doit communiquer avec le Service de santé, sécurité et mieux-être de son établissement.
- Avisez la direction de votre établissement.

En cas de doute sur quoi faire en présence de symptômes de la COVID-19, vous pouvez également consulter l'outil d'autoévaluation disponible sur le site internet suivant : [Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/outil-autoevaluation-symptomes-covid-19).

Si vous avez fait une infection à la COVID-19 confirmée en laboratoire dans les 90 derniers jours, l'isolement préventif et les tests de dépistage ne sont pas requis.

**Nous vous rappelons toutefois que, peu importe la situation ou le résultat d'un test, vous ne devez pas fréquenter votre milieu de travail ou d'enseignement si vous êtes malade.**

Nous vous remercions de votre collaboration. En respectant nos consignes, vous protégez ainsi votre famille, votre entourage et la communauté en aidant à freiner la propagation de la COVID-19.

Équipe des maladies infectieuses  
Direction de santé publique